



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TROISIÈME PLAN D'ACTION POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX RIVES ET AUX PLANS D'EAU DU GRAND MONTRÉAL BLEU

INVESTISSEMENT DE 463 000 \$ À SAINT-EUSTACHE POUR LE PROLONGEMENT DE LA PROMENADE PAUL-SAUVE, PHASE II

Saint-Eustache, le 7 juin 2010 – Le maire de Saint-Eustache, monsieur Pierre Charron, a profité aujourd'hui de l'inauguration officielle du prolongement de la Promenade Paul-Sauvé, phase II, pour annoncer la contribution financière de 463 000 \$, consentie en partenariat avec la Communauté métropolitaine de Montréal (Communauté), le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Ville de Saint-Eustache, dans le cadre du Troisième plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal Bleu, communément appelé « le Fonds bleu ».

Exemple d'aménagement de parc urbain réussi, la Promenade Paul-Sauvé longe la rivière des Mille Îles, à l'embouchure de la rivière du Chêne au cœur du Vieux-Saint-Eustache. Dans ce quartier, elle agit à la fois comme lieu de rassemblement populaire, espace de détente et de contemplation de la nature, débarcadère pour les embarcations nautiques, zone de rencontres et site de diffusion culturelle. Le parc linéaire relie plusieurs attraits récréotouristiques et patrimoniaux, localisés dans le secteur du Vieux-Saint-Eustache.

Les travaux initiaux ont consisté à réaménager le terrain situé derrière l'église de Saint-Eustache et la mairie, afin de mettre en valeur ces bâtiments historiques et d'offrir des vues sur les rivières des Mille Îles et du Chêne. La phase II d'aménagement a permis de prolonger la promenade vers l'est. Éventuellement, cette dernière viendra rejoindre la future bibliothèque municipale en passant sous le pont Arthur-Sauvé, récemment reconstruit. Une fois ces travaux terminés, le panorama sur la rivière sera élargi depuis la promenade, qui servira en outre de lien fondamental entre la mairie et la bibliothèque.

« Nous nous étions engagés, a souligné M. Pierre Charron, maire de Saint-Eustache, à redonner aux Eustachois un accès privilégié aux berges de la rivière des Mille Îles, dans un environnement convivial et accueillant. La phase II des travaux que nous inaugurons aujourd'hui représente un pas de plus vers la réalisation d'un véritable parc linéaire qui reliera le Vieux-Saint-Eustache à la future bibliothèque, de manière à créer un pôle culturel majeur en bordure du cours d'eau. La construction de ce nouveau bâtiment sera d'ailleurs l'occasion de réaménager certains points d'accès à la rivière et de proposer aux citoyens une perspective

originale sur le cours d'eau, toujours dans le respect de la faune et de la flore riveraine. C'est dans cette perspective que nous avons travaillé étroitement avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Communauté métropolitaine de Montréal, sans oublier une étroite collaboration avec le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs et la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État ».

« Ce projet correspond à la mission du Troisième plan d'action et démontre, une fois de plus, l'engagement du gouvernement du Québec de contribuer à la mise en valeur des rives et des plans d'eau du Grand Montréal Bleu, et ce, dans une optique de développement durable. Ceci permet donc à la population de se réapproprier ces lieux naturels et d'en profiter pleinement », a fait savoir le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard.

Pour le maire de Montréal et président de la Communauté métropolitaine de Montréal, monsieur Gérald Tremblay, « La mise en œuvre des projets dans le cadre du Troisième plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal Bleu confirme la volonté de la Communauté métropolitaine de Montréal et du gouvernement du Québec de préserver et de mettre en valeur les rives et les plans d'eau du Grand Montréal au bénéfice de la population. Par les aménagements de la Promenade Paul-Sauvé, la Ville de Saint-Eustache a su conserver et rehausser le charme de ce paysage riverain en intégrant judicieusement les nouveaux usages aux éléments hérités du passé. »

L'ensemble des travaux réalisés à la Promenade Paul-Sauvé totalise un investissement de 463 000 \$. De cette somme, un montant de 161 732 \$ est versé à parts égales par la Communauté métropolitaine de Montréal et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, alors que la Ville de Saint-Eustache participe au projet pour un montant de 301 268 \$.

Ce projet de prolongement de la Promenade Paul-Sauvé fait partie des 17 projets ayant été retenus pour l'ensemble du territoire de la Communauté dans le cadre du Troisième plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal Bleu. Au total, ces 17 projets représentent un investissement minimal de 4,5 M\$, dont 3 M\$ sont financés à parts égales par la Communauté et le MAMROT. De leur côté, les municipalités participantes investissent plus de 1,5 M\$.

Depuis le début de ses activités en 2002, le Plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal Bleu soutient les municipalités qui oeuvrent concrètement à la protection et à la mise en valeur des rives et des plans d'eau. De 2002 à 2009, il a contribué au financement de 67 projets d'une valeur globale de plus de 40,9 M\$, dont 6 M\$ proviennent du gouvernement du Québec, 10,5 M\$ de la Communauté et plus de 24,4 M\$ des municipalités concernées. Pour en savoir davantage sur les différents projets financés dans le cadre du plan d'action, visitez le site Internet de la Communauté à l'adresse suivante : <http://cmm.qc.ca/BleusVerts>.

Source :

Stéphanie Bouchard
Directrice des communications
Ville de Saint-Eustache
450 974-5001, poste 5016

Geneviève Bédard
Conseillère en recherche
Service de l'environnement
Communauté métropolitaine de Montréal
514 350-2550

Pour information :

Sylvain Bourassa
Attaché de presse
Cabinet du ministre des Affaires municipales,
des Régions et de l'Occupation du territoire
418 691-2050

Johanne Levesque
Conseillère en communication
Direction des communications
Ministère des Affaires municipales, des Régions
et de l'Occupation du territoire
514 873-6403, poste 6146